

Procès-verbal du Conseil Municipal du 17 novembre 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance à 20 H.30.

Etaient présents : les Conseillers en exercice à l'exception de Sophie PATTÉE qui a donné procuration à Grégory GUERIN, Carine ROUZE qui a donné procuration à Cécile CORMERY-RUCKLIN, Sylvie BONTONNOU-LE BRIS qui a donné procuration à Henri MORVAN et Gilles MORVAN qui a donné procuration à Jean-Yves PIRIOU.

Secrétaire de séance : Aurélien LE BOT a été élu Secrétaire de séance.

ADOPTION du PROCES-VERBAL de la SEANCE du 14 octobre 2021

Le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2021 est adopté à l'unanimité des présents.

AFFAIRES GENERALES – Démission de Madame Morgane PIRON de son mandat de Conseillère Municipale et installation de Monsieur Christophe CLERMONT, nouveau Conseiller Municipal

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Madame Morgane PIRON de son mandat de Conseillère Municipale pour des raisons personnelles et professionnelles.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, Monsieur Christophe CLERMONT, suivant immédiatement sur la liste « Pont-de-Buis Lès Quimerc'h, l'aimer, la partager » est installé en qualité de Conseiller Municipal.

AFFAIRES GENERALES – Renouvellement du contrat de prestations globales de fourrière animale

Il est décidé à l'unanimité de renouveler la convention avec la SAS SACPA pour une durée de 1 an, reconductible trois fois au prix de 3 221.43 € HT (0.835 € / habitant).

AFFAIRES GENERALES - Présentation du nouveau contrat d'assurance de la commune

Les marchés d'assurances de la Collectivité sont attribués après procédure d'appel d'offres.

- Lot 1 Assurance de dommages aux biens et de risques annexes 3 réponses
- Lot 2 Assurance des responsabilités et des risques annexes 1 seule réponse
- Lot 3 Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes 3 réponses
- Lot 4 Assurance de la protection fonctionnelle des Agents et des Elus 2 réponses

Les offres ont été analysées selon les critères suivants : Valeur technique : 55 et Prix : 45

Tous les lots ont été attribués à la SMACL aux tarifs suivants :

Prestation	Montant de la prime
Domage aux biens	22 009.20 €
Responsabilité civile + protection juridique + risques environnementaux	5 638.45 €
Véhicules à moteur + auto-collaborateurs	7 054.17 €
Protection fonctionnelle des Agents et des Elus	286.34 €

AFFAIRES GENERALES - Avenant n° 1 à la convention d'adhésion au service de délégué à la protection des données du CDG29

Les collectivités territoriales ont l'obligation de désigner un Délégué à la protection des données (DPD) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD).

Dès 2018 la Mairie a contractualisé avec le Centre de Gestion du Finistère sur cette mission. La convention est arrivée à terme et à l'unanimité le Conseil Municipal a décidé de renouveler cette convention avec le CDG pour une période couvrant la totalité du présent mandat.

AFFAIRES GENERALES – Approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG) CAF du Finistère, Département du Finistère, Communauté de Communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime et Commune de PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H

La Convention Territoriale Globale réunit la CAF, la Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime et les Communes membres. Elle aborde les enjeux partagés dans le champ d'action de la cohésion sociale, l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, le handicap, le logement et le cadre de vie, l'accès aux droits et l'inclusion numérique.

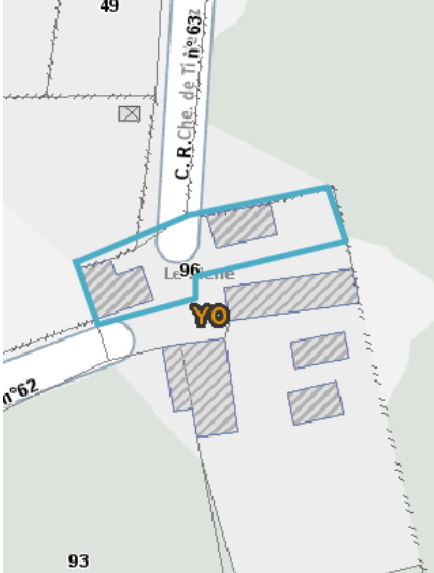
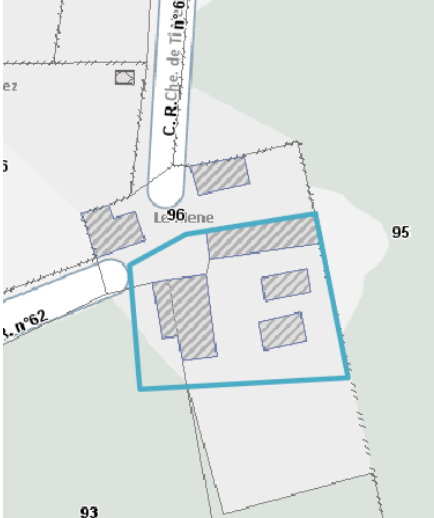
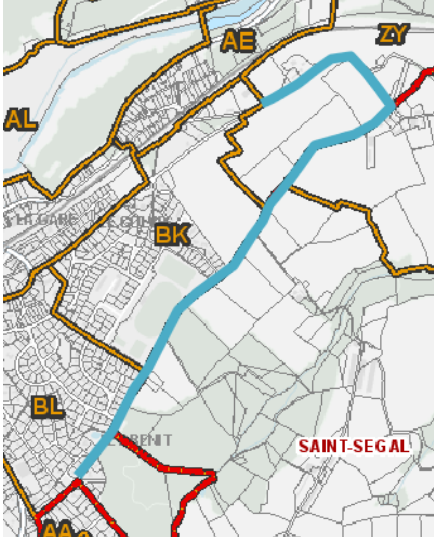
A l'unanimité le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec la CAF et les autres collectivités partenaires pour la période allant du 1^{er} décembre 2021 au 31 décembre 2025.

AFFAIRES GENERALES – Dénomination des voies et adresses : compléments

Dans la poursuite des opérations de dénomination de voies et adresses des compléments sont à apporter à la délibération 2021-82 du 23 septembre 2021.

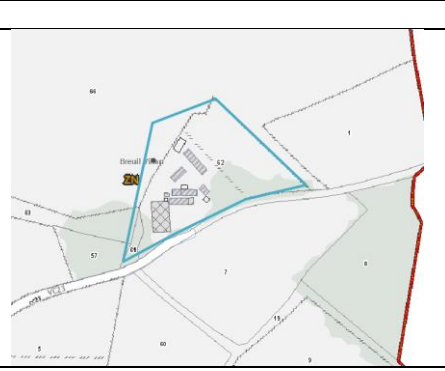
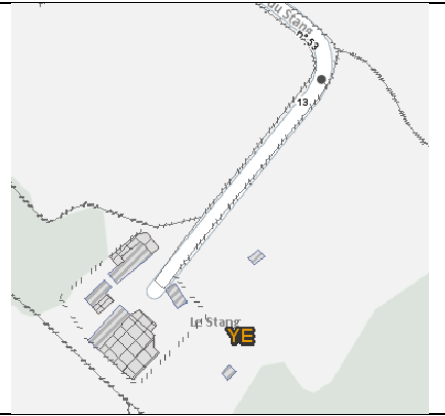
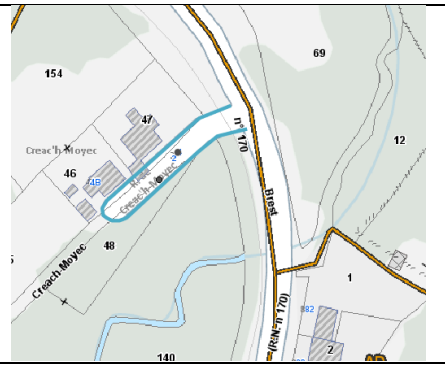
Créations nouvelles voies et nouveaux lieudits

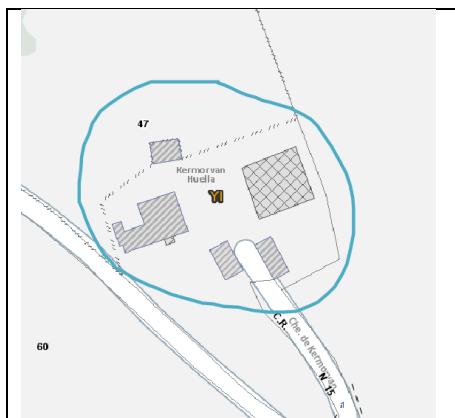
	Libellé	Point de départ	Point de fin
	Kroashent ar Vod		

	Ti Nenez Huella		
	Ti Nenez Izella		
	Route de Lanvéle	Fin de la rue du Poulhi	Carrefour avec la Rue de Penn ar Lenn
	Route du Belvédère	RD 770	Rue des écoles

	Route de Lopérec	RD 770	Limite avec la Commune de Lopérec
	Place de l'église		

Modification de nom et/ou d'orthographe de voies et lieux-dits

	Nom à modifier Le Breuil	Nom modifié Breuil Vihan
	Stang	Ar Stang
	Rue de Créac'h Moyec	Impasse de Créac'h Moyec

	Kermorvan Logonna Quimerc'h	Kermorvan Huella
---	-----------------------------	------------------

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES – Adoption de conventions régissant les relations avec les associations

Une réflexion a été engagée pour rédiger des conventions régissant les relations entre la Mairie et les associations communales d'une part mais aussi entre la Mairie et les associations extérieures utilisant des équipements de la Commune. Elles sont adoptées à l'unanimité.

AFFAIRES FONCIERES – Vente de la parcelle ZS 67, propriété privée communale au lotissement Migouron

Le schéma d'aménagement du lotissement de Migouron a réservé deux espaces verts, appartenant au domaine privé de la Commune (parcelles ZS 67 pour 300 m² et ZS 68 pour 188 m²).

Madame et Monsieur PORTAS ont saisi la Mairie d'une demande d'achat de la parcelle ZS 67 ce qui permettrait d'agrandir leur propriété.

Le seul usage qui est fait actuellement de cet espace est d'accueillir l'abri de car du transport scolaire. L'examen de la situation a permis de conclure que celui-ci pourrait, sans aucune difficulté, être déplacé sur la parcelle ZS 68.

Une proposition de tarif à 30 €/m² a été envisagée au regard des transactions récentes effectuées sur la Commune sur des biens similaires.

A l'exception de Magalie PORTAS, qui ne prend pas part au vote car étant personnellement concernée, cette proposition a obtenu un avis favorable à l'unanimité. Il convient maintenant de solliciter l'avis du service des Domaines pour valider le tarif.

AFFAIRES FINANCIERES – Correction de la délibération 2021-073 du 23 septembre 2021 prononçant des admissions en non-valeur

Il y a lieu de corriger la délibération prise le 23 septembre 2021 pour distinguer les créances éteintes des créances admises en non-valeur.

Créances admises en non-valeur (article 6541)

1 947.93 € sur le Budget annexe assainissement

896.78 € sur le Budget général.

Créances éteintes (article 6542)

79.25 € sur le Budget annexe assainissement

1 712.74 € sur le Budget général.

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES FINANCIERES – Demandes de subvention au titre de la DETR pour création de Halles marché

Les appels à projets pour obtenir une subvention au titre de la DETR 2022 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) sont à déposer pour le 31 décembre 2021.

Pour ce qui nous concerne, il est proposé de constituer un dossier pour la construction des halles marché.

Les taux d'intervention de la DETR sont fixés dans une fourchette de 20 à 50 % du coût HT de l'opération avec un plafonnement de subvention de 400 000 € par opération (ou tranche d'opération).

Le plan de financement envisagé pourrait être le suivant

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition des locaux	24 500	DETR	400 000
Assistance choix maître d'œuvre	1 800	Conseil Départemental	75 000
Etudes géotechnique – levé topo	5 000	Conseil Régional	165 000
Divers diagnostics	5 000	Part communale	376 800
Mission SPS + bureau de contrôle	10 000		
Honoraires maîtrise d'œuvre	120 500		
Travaux	850 000		
	1 016 800		1 016 800

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déposer une demande de subvention au titre de la DETR pour l'aménagement des Halles marché.

AFFAIRES FINANCIERES – Convention financière avec le SDEF pour effacement de réseaux rue Ernest Renan

Un programme de travaux d'effacement de réseaux est envisagé en partenariat avec le SDEF rue Ernest Renan.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Réseaux BT, HTA 81 860,00 € HT
- Effacement éclairage public 25 615,00 € HT
- Réseaux de télécommunication (génie civil)..... 20 395,00 € HT

Selon le règlement financier du SDEF, le financement s'établit comme suit :

- ⇒ Financement du SDEF : 95 958,75 €
- ⇒ Financement de la commune 31 911,25 €

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES FINANCIERES – Programme 2021 de rénovation de 80 points lumineux

Le programme 2021 de rénovation de 80 points de l'éclairage public est adopté à l'unanimité pour un montant de 66 537.79 €. Le financement est assuré par le SDEF à hauteur de 24 000 € soit un coût pour la Commune de 42 537.79 €.

Les rues concernées sont les routes de Lopérec et du Beuzit, les rue Alfred de Musset, Jules Verne, vergers, aubépines, Résistance, bel air, violettes, bruyères, victoire, promenade, Squiriou Huella, Venelle du vallon et Logonna.

AFFAIRES FINANCIERES – Décision Budgétaire Modificative n° 1 Budget Assainissement collectif

La commune collecte pour le compte de l'Agence de l'Eau une redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

Les sommes ainsi perçues étaient jusqu'à présent reversées par une écriture au compte 6378 « Autres taxes et redevances ». La Trésorerie vient de demander un changement de l'imputation de cette dépense qui nécessite de prendre une Décision Budgétaire Modificative.

Elle se décompose de la manière suivante en dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Article	Montant
011 – Charges à caractère général	6378 – Autres taxes et redevances	-20 000
014 – Atténuation de produits	706129 – Reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte	+ 20 000
Total section de fonctionnement		0

Adopté à l'unanimité.

URBANISME – Purge du droit de priorité d'acquisition zone de l'endiverie

Maître Corinne LEMOINE a saisi la Commune à l'occasion de la vente d'une parcelle sur la zone artisanale de l'endiverie. Le cahier des charges de la zone d'activités prévoit que la revente d'un lot ne pourra être négociée sans l'accord du Conseil Municipal qui se réserve le droit de priorité d'acquisition, dans la limite du prix fixé par les services fiscaux.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas faire usage du droit de priorité d'acquisition à l'occasion de cette transaction.

QUESTIONS DIVERSES

Jean-Yves PIRIOU, Conseiller Municipal, demande si des démarches ont été engagées avec la Communauté de Communes de CHATEAULIN pour permettre l'accès à leur déchèterie des habitants de PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H. Pascal PRIGENT, Maire, répond que la solution proposée était trop onéreuse avec un coût d'environ 75 000 €.

INFORMATIONS DIVERSES

Gwënola COLLIOU, Conseillère Municipale, rapporte la décision d'un médecin du cabinet médical d'arrêter son activité à compter du 22 janvier 2022. Il est à la recherche d'un remplaçant mais il n'y a rien de fait à ce jour. Pascal PRIGENT, Maire, indique qu'il va prendre contact avec lui prochainement.

Cécile CORMERY-RUCKLIN, Adjointe aux affaires sociales, rappelle que les aînés qui ne sont pas venus au repas se verront offrir un colis de Noël. Cela concerne 211 personnes (de plus de 75 ans) plus 40 Pont de buisiens en EHPAD sur la Commune et ailleurs.

Jean-Yves PIRIOU, Conseiller Municipal, avait évoqué lors d'un récent Conseil Municipal des remontées négatives qui lui avaient été rapportées sur la qualité des repas servis aux résidents de l'EHPAD de Kerval. Cécile CORMERY-RUCKLIN, Adjointe aux affaires sociales avait alors indiqué qu'il existait une commission restauration au sein de l'établissement à laquelle participent 12 résidents. Comme elle s'y était engagée, elle a exposé les conclusions de la réunion qui s'est tenue le 11 octobre. Il en ressort que la majorité des résidents trouvent les repas bons, variés et bien chauds. Les remarques émises sont globalement suivies d'actions correctives.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 H.45.